Guide pratique

école élémentaire
Marie Curie

RENTRÉE
2021/2022

Saint-Sébastien Sud Loire

Édito

Depuis 2014, dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, la semaine des élèves des écoles maternelles et élémentaires s'articule autour de 4,5 jours avec classe le mercredi matin.

Trois heures par semaine, des activités péri-éducatives appelées les Extras, sont proposées aux enfants. C'est la Ville qui a en charge d'organiser ces temps extra-scolaires. Respecter le rythme de l'enfant et favoriser son épanouissement et son éveil sont les deux axes prioritaires qui guident la municipalité.

Retrouvez dans ce livret toutes les informations pratiques concernant ces Extras, pour la rentrée 2021/2022. Pour tout complément, n'hésitez pas à vous rapprocher du référent Extra de votre école ou du service Vie scolaire.

Laurent TURQUOIS
Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire

Sommaire

Page 3
Le fonctionnement

Page 4
Calendrier de l'année 2021/2022

Page 5
L'emploi du temps de la semaine

Pages 6 et 7
Les activités

Page 8
L'organisation du mercredi

Pages 9 à 12
Le règlement intérieur

Page 12
Les contacts

Le fonctionnement

• " LES EXTRAS SONT-ILS OBLIGATOIRES " ?

Ces ateliers ne sont pas obligatoires. Les parents (ou les personnes autorisées) qui le souhaitent pourront venir chercher leur enfant à 15 h. Pour les enfants participant aux Extras, la sortie des activités est à 16 h 30.

• " LES EXTRAS SONT-ILS PAYANTS " ?

Ils sont gratuits. La volonté de la municipalité est de permettre à tous les enfants d'avoir accès à ces instants de découverte essentiels à leur éveil et épanouissement.

• " OÙ SE DÉROULENT LES EXTRAS " ?

Les Extras se déroulent au sein de l'école ou dans les structures adaptées proches (équipements sportifs ou culturels de la Ville, locaux associatifs, etc.).

• " QUELLES SONT LES ACTIVITÉS PROPOSÉES" ?

Les Extras sont des temps d'activités, distincts du temps scolaire et du périscolaire du soir, conçus pour ouvrir de nouveaux horizons aux enfants. Les activités ont été choisies pour favoriser les découvertes et garantir un parcours éducatif approprié aux enfants, en fonction de leur âge. Ces moments allient des activités sportives, des loisirs créatifs, des loisirs culturels et des jeux.

• " QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INSCRIPTION " ?

L'inscription aux Extras est liée à l'inscription scolaire. Ainsi, pour indiquer la présence de votre enfant aux Extras, vous pouvez répondre au questionnaire en ligne disponible au mois de juin. Au-delà, vous devrez vous faire connaitre auprès du service Vie Scolaire ou du coordonnateur des activités périscolaires de l'école.

• " COMMENT SE DÉROULENT LES EXTRAS SUR L'ANNÉE " ?

Les animations proposées se déroulent sur une période de vacances à vacances. Les activités attribuées à votre enfant vous sont communiquées avant chaque période. Ces cycles durent en moyenne 6 semaines (cf calendrier page 4).

• " QUI ANIME ET ENCADRE LES EXTRAS " ?

Des professionnels qualifiés encadrent et animent ce temps extrascolaire : des animateurs municipaux, diplômés BAFA, compétents et habitués à encadrer des enfants ainsi que des professionnels du monde associatif conventionné par la Ville. En faisant appel aux associations, la Ville offre une réelle plus value au contenu des Extras. Un trombinoscope des intervenants sera affiché à l'entrée des écoles. Pour tous renseignements supplémentaires, vous pourrez contacter le responsable des Extras de l'école.

Le calendrier de l'année

Pour votre école, les Extras se déroulent **les mardis et vendredis** de 15 h à 16 h 30.

Les activités proposées à votre enfant se déroulent tout au long de l'année scolaire.
Ces cycles durent en moyenne 6 semaines :

PÉRIODE 1
du 2 septembre au 22 octobre 2021

PÉRIODE 2
du 8 novembre au 17 décembre 2021

PÉRIODE 3
du 3 janvier au 4 février 2022

PÉRIODE 4
du 21 février au 8 avril 2022

PÉRIODE 5
du 25 avril au 24 mai 2022

PÉRIODE 6
du 30 mai au 5 juillet 2022

2021																															
AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
D	1	Me	1	V	1	L	1	Me	1	S	1	M	1	M	1	V	1	D	1	Me	1	V	1
L	2	J	2	S	2	M	2	J	2	D	2	Me	2	Me	2	S	2	L	2	J	2	S	2
M	3	V	3	D	3	Me	3	V	3	L	3	J	3	J	3	D	3	M	3	V	3	D	3
Me	4	S	4	L	4	J	4	S	4	M	4	V	4	V	4	L	4	Me	4	S	4	L	4
J	5	D	5	M	5	V	5	D	5	Me	5	S	5	S	5	M	5	J	5	D	5	M	5
V	6	L	6	Me	6	S	6	L	6	J	6	D	6	D	6	Me	6	V	6	L	6	Me	6
S	7	M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	L	7	L	7	J	7	S	7	M	7	J	7
D	8	Me	8	V	8	L	8	Me	8	S	8	M	8	M	8	V	8	D	8	Me	8	V	8
L	9	J	9	S	9	M	9	J	9	D	9	Me	9	Me	9	S	9	L	9	J	9	S	9
M	10	V	10	D	10	Me	10	V	10	L	10	J	10	J	10	D	10	M	10	V	10	D	10
Me	11	S	11	L	11	J	11	S	11	M	11	V	11	V	11	L	11	Me	11	S	11	L	11
J	12	D	12	M	12	V	12	D	12	Me	12	S	12	S	12	M	12	J	12	D	12	M	12
V	13	L	13	Me	13	S	13	L	13	J	13	D	13	D	13	Me	13	V	13	L	13	Me	13
S	14	M	14	J	14	D	14	M	14	V	14	L	14	L	14	J	14	S	14	M	14	J	14
D	15	Me	15	V	15	L	15	Me	15	S	15	M	15	M	15	V	15	D	15	Me	15	V	15
L	16	J	16	S	16	M	16	J	16	D	16	Me	16	Me	16	S	16	L	16	J	16	S	16
M	17	V	17	D	17	Me	17	V	17	L	17	J	17	J	17	D	17	M	17	V	17	D	17
Me	18	S	18	L	18	J	18	S	18	M	18	V	18	V	18	L	18	Me	18	S	18	L	18
J	19	D	19	M	19	V	19	D	19	Me	19	S	19	S	19	M	19	J	19	D	19	M	19
V	20	L	20	Me	20	S	20	L	20	J	20	D	20	D	20	Me	20	V	20	L	20	Me	20
S	21	M	21	J	21	D	21	M	21	V	21	L	21	L	21	J	21	S	21	M	21	J	21
D	22	Me	22	V	22	L	22	Me	22	S	22	M	22	M	22	V	22	D	22	Me	22	V	22
L	23	J	23	S	23	M	23	J	23	D	23	Me	23	Me	23	S	23	L	23	J	23	S	23
M	24	V	24	D	24	Me	24	V	24	L	24	J	24	J	24	D	24	M	24	V	24	D	24
Me	25	S	25	L	25	J	25	S	25	M	25	V	25	V	25	L	25	Me	25	S	25	L	25
J	26	D	26	M	26	V	26	D	26	Me	26	S	26	S	26	M	26	J	26	D	26	M	26
V	27	L	27	Me	27	S	27	L	27	J	27	D	27	D	27	Me	27	V	27	L	27	Me	27
S	28	M	28	J	28	D	28	M	28	V	28	L	28	L	28	J	28	S	28	M	28	J	28
D	29	Me	29	V	29	L	29	Me	29	S	29			M	29	V	29	D	29	Me	29	V	29
L	30	J	30	S	30	M	30	J	30	D	30			Me	30	S	30	L	30	J	30	S	30
M	31			D	31			V	31	L	31			J	31			M	31			D	31

Période 1
Du 02/09 au 22/10
7 semaines 1/2

Période 2
Du 08/11 au 17/12
6 semaines

Période 3
Du 03/01 au 04/02
5 semaines

Période 4
Du 21/02 au 08/04
7 semaines

Période 5
Du 25/04 au 24/05
4 semaines 1/2

Période 6
Du 30/05 au 05/07
5 semaines 1/2

L'emploi du temps de la semaine

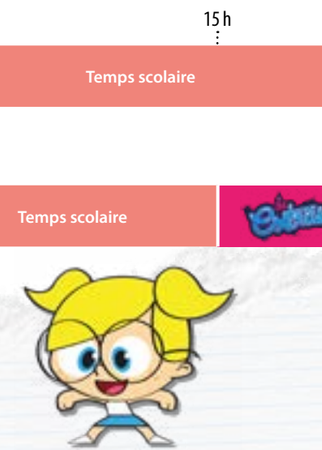

Les activités

	Mardi	Vendredi
Les Extras sportifs	Football Basket Judo Rugby Taekwondo	Football Judo Handball Gymnastique Rink hockey
Les Extras loisirs créatifs	Pop art Autour du papier Création de jeux	Déco & Co Pixel art Atelier BD
Les Extras loisirs culturels	Capoeira Contes et légendes Nature et environnement	Eveil musical Cabane aux livres Théâtre Libère ton imaginaire
Les Extras jeux	Jeux d'adresse Jeux de construction Activités libres	Jeux de société Grands jeux Activités libres

! Prévoir une tenue de sport pour toutes les activités sportives

FOOTBALL *Plateau sportif extérieur (en fonction du temps)*

Initiation au sport national à travers des jeux et du contrôle du ballon pour développer la motricité.

BASKET *Gymnase de la Martellière*

Initiation à la pratique du basket pour découvrir les règles de ce sport et perfectionner son adresse au tir.

JUDO *Dojo de la Martellière*

Initiation à la pratique du judo. Au sein du dojo, rencontre avec un partenaire à travers des jeux d'opposition et d'interaction.

RUGBY *Terrain en herbe (en fonction du temps)*

Découverte de cette activité sportive : règles du jeu, passes, courses et évitements permettront de manier le ballon ovale.

TAEKWONDO *Salle de danse de la Martellière*

Cet art martial originaire de la Corée du Sud, et qui se pratique sans arme a pour objectif de parvenir à la maîtrise de soi.

POP ART *Salle de classe*

Le pop art a pour but de prendre une photo et de la reproduire de différente couleur pour lui donner un nouvel aspect. Sur une séance ou le cycle entier, les enfants pourront réaliser une/des œuvre(s) qu'ils auront choisi de créer avec l'animateur.

AUTOUR DU PAPIER *Salle de classe*

Création d'activités manuelles autour du papier pour réaliser des décorations, des origamis...

CRÉATION DE JEUX *Salle de classe*

Création de nouveaux jeux qui pourront être utilisés pendant le périscolaire ou emporter chez eux et dont les enfants imagineront les règles.

CAPOEIRA *Salle de danse de la Martellière*

Découverte de cet art martial afro-brésilien, mêlant expression corporelle, rythme et musique.

CONTES ET LÉGENDES *Salle BCD*

Des lutins et des fées feront découvrir leurs histoires aux enfants.

NATURE ET ENVIRONNEMENT *Salle de classe / extérieur*

Autour d'activités de sensibilisation de la nature et de notre planète, les enfants feront pousser des graines, réaliseront du land art, des herbiers...

JEUX D'ADRESSE *Cour de récréation*

Divers jeux (palet, tir à l'arc,…) seront proposés aux enfants pour développer l'adresse.

JEUX DE CONSTRUCTION *Salle périscolaire*

Avec des legos, des kaplas… les enfants pourront s'essayer à des jeux de construction.

ACTIVITÉS LIBRES *Cour de récréation*

Le choix est proposé à chacun de jouer librement avec ses copains-copines ou de pratiquer une activité proposée par les animateurs.

HANDBALL *Gymnase de la Martellière*

Initiation à la pratique du handball. Des ateliers ludiques permettront à chacun de mieux appréhender ce sport collectif à travers des jeux de ballons.

GYMNASTIQUE *Gymnase de la Martellière*

Un parcours de motricité permettra de s'exercer à des figures acrobatiques pour développer la confiance en soi, l'équilibre et la maîtrise de son corps dans l'espace.

RINK HOCKEY *Plateau sportif extérieur (en fonction du temps)*

Protégés par des casques, les enfants s'essaieront à l'apprentissage de l'équilibre sur patins à roulettes et à développer ses capacités de glisse.

DÉCO & CO *Salle de classe*

Les enfants participent à une/des création(s) qui permettra de décorer l'école.

PIXEL ART *Salle de classe*

Il s'agit d'apprendre à dessiner en utilisant des figures géométriques ou via l'utilisation de perles pour donner un côté « rétro » à la création.

ATELIER BD *Salle de classe*

Au fil des différentes séances, les enfants s'initieront aux bases de la création d'une BD.

EVEIL MUSICAL *Salle de danse/salle de classe*

Découverte de différents styles de musique, d'instruments et initiation au chant.

CABANE AUX LIVRES *Salle BCD*

Découverte des personnages de la littérature jeunesse à travers la lecture d'albums et des activités variées.

THÉÂTRE *Salle de danse*

Dans cet atelier ludique, il sera proposé des jeux d'expression, de mimes ou des interprétations de courtes scénettes.

LIBÈRE TON IMAGINAIRE *Salle de classe*

Jeux autour de l'imagination et création d'histoires.

JEUX DE SOCIÉTÉ *Salle périscolaire*

Découverte de jeux de société peu connu, qui permettra de développer la réflexion et la stratégie tout en s'amusant

GRAND JEUX *Plateau sportif extérieur*

Découverte de tous les grands jeux de l'animation sur plusieurs séances.

Le mercredi midi

L'enfant a école de 8 h 45 à 11 h 45, le midi, pour faciliter au mieux l'organisation des familles, plusieurs solutions seront proposées :

1 Votre enfant rentre l'après-midi à la maison

- À 11 h 45 : vous pourrez venir le chercher à la sortie de la classe.
- De 11 h 45 à 12 h 30 : pour vous permettre d'organiser au mieux sa sortie, un accueil périscolaire sera mis en place (gratuit de 11 h 45 à 12 h).
- De 11 h 45 à 13 h 30 : pour laisser le temps à ceux qui travaillent de venir chercher leur enfant dans les meilleures conditions, la Ville proposera un repas froid et équilibré, sur le lieu d'école. La réservation de ce repas se fait par le Guichetnumérik.

2 Votre enfant ira au centre de loisirs l'après-midi

- Dès 11 h 45, à la sortie de sa classe, votre enfant, accompagné par les animateurs, sera transporté gratuitement par la Ville jusqu'au centre de loisirs Aimé Verbe où il prendra son repas et y passera son après-midi. **Il est indispensable de réserver le repas auprès du centre de loisir.**

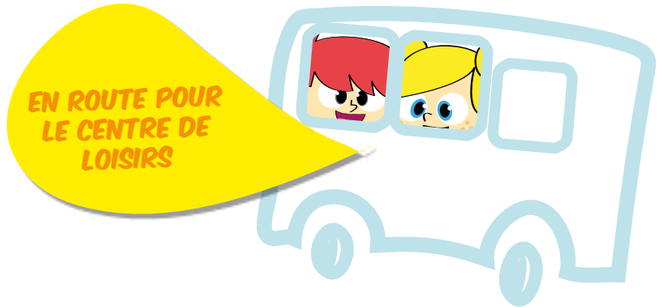

Le réglement intérieur des temps périscolaires

Article 1 : Définition

Ce présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités d'organisation des temps Périscolaires. Ces activités, organisées par la Ville de Saint Sébastien sur Loire, correspondent à :

- L'accueil périscolaire du matin
- L'accueil périscolaire du mercredi midi
- La pause méridienne
- Les Extras (nouveaux rythmes scolaires)
- L'accueil périscolaire du soir

Ces activités, facultatives, sont ouvertes à l'ensemble des enfants fréquentant les écoles publiques de la Ville.

Article 2 : Inscriptions

Sont admis à fréquenter les accueils Périscolaires, les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles ou élémentaires de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire. Ils doivent être à jour de leurs dossiers d'inscriptions auprès du service Vie Scolaire ou Jeunesse de la Mairie. De plus, les familles se doivent d'informer les services concernés de toutes modifications de coordonnées.

Article 3 : Fonctionnement

3.1 Les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir

Les horaires des accueils sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : de 7 h 30 à 8 h 45
- Mercredi matin : 7 h 30 à 8 h 45
- Mercredi midi : 11 h 45 à 12 h 30
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : de 16 h 15 à 18 h 30 en maternelles et de 16 h 30 à 18 h 30 en élémentaires

Aucun dépassement d'horaire ne peut être toléré. Faute de quoi, l'accueil de l'enfant peut être remis en question.

Il est possible que des personnes autres que les responsables légaux puissent venir chercher l'enfant. Il suffit de le signaler sur la fiche d'information lors de l'inscription ou de transmettre une décharge de responsabilité auprès du référent de l'accueil concerné.

3.2 La pause méridienne

Elle se déroule du lundi au vendredi de 11 h 45 à 14 h pour les écoles maternelles et de 11 h 45 à 13 h 30 en écoles élémentaires. Les enfants déjeunent au restaurant scolaire et ont la possibilité de participer à des activités manuelles, calmes ou sportives. Le mercredi midi, les familles peuvent venir chercher leurs enfants entre 13 h 15 et 13 h 30.

3.3 Les Extras

Les Extras sont des activités organisées par la Ville qui se déroulent dans les écoles élémentaires soit le lundi et jeudi, soit le mardi et vendredi de 15 h à 16 h 30. Les enfants sont

inscrits dans des groupes d'activités par cycle de vacances à vacances suivant les désidératas communiqués. Aucun enfant ne pourra quitter les animations avant 16 h 30.

Les enfants doivent avoir une tenue adaptée à l'activité à laquelle ils sont inscrits.

Article 4 : Encadrement

Le taux d'encadrement est au plus, en maternelle, d'un animateur pour 14 enfants et, en élémentaire, d'un animateur pour 18 enfants.

L'équipe d'encadrement est composée d'agents de la commune (animateur, ATSEM, éducateur sportif, personnel de la médiathèque, …) et de salariés ou bénévoles d'associations liées avec la Ville par conventions.

Un référent est mis en place sur chacun des temps périscolaires. Il a pour but de coordonner les équipes d'animation et d'être l'interlocuteur privilégié des familles.

Article 5 : Locaux

Les activités périscolaires se déroulent au sein de l'école ou dans des salles municipales (gymnases, terrains de sports,…) ou associatives proches de l'établissement scolaire.

Article 6 : Tarification

La tarification des accueils périscolaires est votée chaque année par le Conseil Municipal. Il est possible de payer et suivre l'évolution des consommations de chaque enfant sur le GuichetNumerik ou auprès du service de la RégieUnik.

Les Extras sont gratuits.

Article 7 : Santé

Les parents sont systématiquement prévenus lorsqu'un enfant présente des signes de maladie afin qu'ils puissent venir les chercher dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il est fait appel en priorité aux services d'urgence.

Des traitements médicaux peuvent être administrés par un adulte si un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été mis en place, ou, exceptionnellement, sur la présentation d'une ordonnance avec les médicaments contenus dans leurs emballages d'origine.

Article 8 : Assurance et responsabilité

La Ville et les intervenants sont assurés au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir de leur fait ou de leur manquement durant le temps où les enfants sont pris en charge. Les familles doivent contracter une police responsabilité civile pour les dommages que pourraient causer leur enfant à des tiers du fait de leur agissement. En complément de l'assurance obligatoire, il est fortement recommandé de souscrire à une « assurance individuelle accident » couvrant les dommages corporels (souvent déjà préconisé par l'école).

En aucun cas, les familles ne doivent laisser à leurs enfants des objets dangereux, de valeur, ou d'argent. En cas de perte, de vol, ou de dégradations, la responsabilité de la Ville ne pourra pas être engagée.

Article 9 : Conduites à respecter

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.

Ces règles de vie se traduisent par :

- le respect du personnel d'encadrement
- le respect des camarades
- le respect des locaux et du matériel

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur et notamment des règlements intérieurs des établissements scolaires.

Article 10 : Sanction et exclusion

En cas de non respect des règles de vie citées ci-dessus, les enfants s'exposent à des sanctions :

- Niveau I

Concernant les comportements inappropriés durant les activités, une admonestation (avertissement solennel) sera énoncée. Il leur sera rappelé les règles et les sanctions.

- Niveau II

Pour les actes de niveau I réguliers, les insultes, les destructions volontaires de matériel ou les « bagarres d'enfants », une exclusion temporaire de l'animation sera émise. Les parents en seront avertis oralement.

- Niveau III

Pour les actes de niveau II réguliers, les agressions physiques ou morales, ou l'atteinte à l'intégrité des enfants ou des adultes, une exclusion temporaire des activités périscolaires sera déclarée par les services de la Ville. La sanction sera effective la semaine suivante et la famille en sera informée par courrier.

- Niveau IV

Pour les récidives ou les comportements incontrôlables mettant en danger les enfants, une exclusion préventive immédiate des activités périscolaires sera prononcée par les services de la Ville. La famille sera informée et convoquée pour un rendez vous afin de mettre en place des solutions face aux difficultés rencontrées par l'enfant. Il pourra réintégrer les activités périscolaires quand une issue favorable sera trouvée.

Dans tous les cas, le retour de l'enfant doit passer par la présentation d'excuses envers la ou les personnes atteintes.

Article 11 : Dispositions diverses

Un exemplaire de ce règlement intérieur est remis aux familles chaque année. Il est affiché au sein des écoles.

La participation d'un enfant aux activités périscolaires implique, de fait, l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Les contacts

Une question, besoin de précision ?

La Ville a choisi de nommer dans chaque groupe scolaire un directeur des accueils périscolaires et des Extras, gage d'un suivi cohérent de l'enfant sur l'ensemble de la journée.

Alexis Harani est le coordonnateur des temps organisés par la Ville. Il sera disponible toute l'année pour répondre à vos interrogations.
Contact : aharani@saintsebastien.fr
07 62 69 51 99

Pour en savoir plus ?

- Site Internet : **www.saintsebastien.fr**
- Service Vie scolaire :
02 40 80 85 37
viescolaire@saintsebastien.fr

Saint-Sébastien Sud Loire